

L'ACCÈS À LA SANTÉ VISUELLE ET AUX LUNETTES POUR LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ



DES LUNETTES NEUVES, GRATUITES ET ADAPTÉES À LA VUE



QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

L'accès aux soins

Pour les personnes en situation de précarité n'ayant pas les soins 100% remboursés :

- CPAM sans complémentaire santé
- Aucune couverture

L'accès aux lunettes

Pour les personnes en situation de précarité n'ayant pas accès au reste à charge 0 du 100% santé :

- CPAM sans complémentaire santé
- Aucune couverture
- AME (Aide Médicale d'État)



COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Une organisation clé en main qui s'adapte à vos disponibilités, et non l'inverse.

Les ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens partenaires peuvent devenir membres de l'association en payant une cotisation annuelle de 30€.



Pour plus d'information :

 <https://visionsolidarite.org>

 developpement@visionsolidarite.org